

**NOTE A L'ATTENTION DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2018**

**Objet : Adoption du budget primitif – exercice 2019**

A la suite du débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu lors du Conseil municipal du 6 novembre dernier, le budget 2019, soumis au vote du Conseil municipal, traduit les orientations politiques suivies par la majorité municipale élue en 2014, à savoir :

- Le maintien d'une grande qualité de service public rendu à nos concitoyens ;
- Des investissements qui demeurent à un haut niveau ;
- Un effort particulier sur les priorités municipales que sont l'éducation, l'enfance, la petite enfance et la jeunesse. Sans oublier, depuis 2017, le renforcement de nos actions de prévention-médiation, afin d'assurer le mieux vivre-ensemble, dans une ville apaisée.

Depuis 2017, les budgets de la Pépinière Village d'entreprise CHRYSALEAD et de la régie de la Merise et du Grenier à sel sont intégrés au Budget principal.

**En section de fonctionnement**, l'équilibre s'établit à 55 625 000,00 €.

La section de fonctionnement en dépenses réelles est en diminution de 1,2% par rapport au BP 2018.

Les principales recettes sont :

- La fiscalité pour 19,653 M€, contre 19 M€ au BP 2018, en tenant compte uniquement de l'augmentation physique et financière des bases cadastrales (c'est-à-dire à taux d'impôts constants), auxquels s'ajoute 0,910 M€ grâce au retour en base de taxe foncière des logement sociaux acquis avec le concours financier de l'Etat, pour lesquels le bailleur (SAREPA) a été exonéré pendant 15 ans. Au total, le produit fiscal attendu est de 20,563 M€.
- La participation de SQY : 8,050 M€ (attribution de compensation)
- Les dotations, subventions et autres recettes pour 27,012 M€, à savoir :
  - la DGF : 3,100 M€
  - la DSU : 10,750 M€
  - le FSRIF : 3,140 M€
  - la CAF : 2,835 M€ (sans changement)
  - les produits des services : 2,528 M€ (dont 0,161 la Merise – le Grenier à Sel)
  - autres : 4,659 M€, dont :
    - le Conseil Départemental pour 1,381 M€,
    - l'Etat pour 1,242 M€,
    - les revenus locatifs pour 1,040 M€ (dont 0,445 M€ pour Chrysalead).
    - les remboursements maladie pour 0,475 M€
    - et pour le reste, des écritures d'ordres et des recettes exceptionnelles.

Voir tableau n°5

Les principales dépenses sont :

- |  |                               |
|--|-------------------------------|
| - Les frais de personnel :                 | 32,334 M€ (33,157 M€ en 2018) |
| - Les charges générales des services :     | 13,522 M€ (13,151 M€ en 2018) |
| - Les autres charges de gestion courante : | 2,300 M€ (2,354 M€ en 2018).  |
| - Les frais financiers :                   | 0,787 M€ (identique en 2018)  |
| - Les charges exceptionnelles :            | 0,282 M€ (0,362 M€ en 2018)   |
| - Des écritures d'ordre :                  | 0,900 M€ (identique en 2018). |

L'écart entre les recettes et les dépenses permet de dégager un prélèvement de 5,5 M€ pour financer nos investissements.

Sont joints en annexes : un projet de balance de la section de fonctionnement (tableau n°1) ainsi qu'une décomposition du budget par service (tableaux n°2, n°3 et n°4).

**Pour la section d'investissement**, l'équilibre s'établit à 22 M€. La balance générale est jointe en annexe (tableau n°6).

Les recettes se décomposent ainsi :

- Autofinancement ..... 5,500 M€
- Recours à l'emprunt..... 3,000 M€
- Opération RN 10 – Emprunt de trésorerie ..... 2,800 M€
- Subventions nouveaux contrats..... 3,432 M€
- Subventions annuelles (DPV et fonds de concours SQY) ..... 1,390 M€
- Vente de biens immobiliers ..... 2,000 M€
- FCTVA..... 1,730 M€
- Autres recettes : ..... 1,648 M€  
(dont 0,9M€ d'amortissement des biens, de taxe d'aménagement, etc.).
- Emprunt relais : ..... 0,500 M€

Les dépenses se décomposent ainsi, pour un total également de 22 M€ :

- Remboursement de la dette en capital ..... 3,000 M€
- Opération RN 10 / plateau urbain ..... 2,800 M€
- Travaux contractualisés avec le Département ou l'Etat ..... 6,697 M€
- Autres travaux ..... 6,375 M€
- Acquisition de matériels et mobiliers ..... 2,178 M€  
(dont tablettes dans les écoles, mobilier Etoile d'Or, etc.)
- Acquisition de terrains et de bâtiments..... 0,500 M€
- Autres dépenses réelles..... 0,185 M€
- Autres dépenses d'ordre..... 0,292 M€

Le détail de ces dépenses d'investissement est présenté en annexe (tableau n°7).

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

2018-

**Objet : Adoption du budget primitif – exercice 2019**

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L.2312-1, L. 2312-2 et L. 2312-3 ;

**Vu** la délibération n°2018-143 du 06 novembre 2018 par laquelle le Conseil Municipal a débattu des orientations budgétaires pour l'exercice 2019, tant en fonctionnement qu'en investissement ;

**Vu** la Commission des Finances du 04 décembre 2018 ;

**Considérant** que les taux de la fiscalité directe locale seront proposés au vote lors d'un prochain Conseil Municipal ;

Après avoir entendu son rapporteur et délibéré,

**Article 1<sup>er</sup> : Adopte** le budget primitif 2019 comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Chapitre 011 Charges générales	13 522 513,70	Chapitre 013 Atténuation de charges	425 000,00
Chapitre 012 Charges de personnel	32 334 700,00	Chapitre 042 Ecritures d'ordre	292 000,00
Chapitre 023 Prélèvement	5 500 000,00	Chapitre 70 Produits des services	2 528 144,00
Chapitre 042 Ecritures d'ordre	900 000,00	Chapitre 73 Impôts et taxes	30 968 000,00
Chapitre 65 Autres charges	2 299 715,30	Chapitre 74 Subventions	20 239 056,00
Chapitre 66 Charges financières	786 500,00	Chapitre 75 Autres produits	1 039 300,00
Chapitre 67 Charges exceptionnelles	281 571,00	Chapitre 78 Reprises amortissement/provisions	133 500,00
<b>TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE :</b>	<b>55 625 000,00</b>	<b>TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE :</b>	<b>55 625 000,00</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Chapitre 040 Ecritures d'ordres	292 000,00	Chapitre 021 Virement section Fonctionnement	5 500 000,00
Chapitre 204 Subventions équipement	790 000,00	Chapitre 024 Produits des cessions	2 000 000,00
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	417 000,00	Chapitre 040 Ecritures d'ordres	900 000,00
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	16 951 200,00	Chapitre 10 Dotations, fonds divers	2 080 700,00
Chapitre 23 Immobilisations en cours	465 000,00	Chapitre 23 Immobilisations en cours	100 000,00
Chapitre 16 Emprunts, dettes assimilées	3 033 800,00	Chapitre 13 Subventions d'investissement	5 045 500,00
Chapitre 10 Dotations/fonds divers/réserves	51 000,00	Chapitre 138 Autres subv. d'inv. non transf.	40 000,00
		Chapitre 16 Emprunts et dettes	6 300 000,00
		Chapitre 165 Dépôts et cautionnements reçus	33 800,00
<b>TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE :</b>	<b>22 000 000,00</b>	<b>TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE :</b>	<b>22 000 000,00</b>

**Article 2 : Adopte** le budget primitif 2019 globalement équilibré en dépenses et en recettes en section de fonctionnement au montant total de 55 625 000,00 €.

**Article 3 : Adopte** le budget primitif 2019 globalement équilibré en dépenses et en recettes en section d'investissement au montant global de 22 000 000,00 €.

**Article 4 : Adopte** les annexes réglementaires.

**FAIT ET DELIBERE PAR SECTION A LA MAJORITE DE ... VOIX POUR, ... VOIX CONTRE ET ... ABSTENTIONS LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS ET ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS.**

**Pour extrait conforme,  
Trappes, le 18 décembre 2018**

**Le Maire,**

**Guy MALANDAIN**